

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de
Domfront en Poirais, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de
Domfront en Poirais.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Secrétaire de Séance : Fabienne Mechekour

Absents excusés : 4

Absents : 2

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 23

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Gobé, Gouault, Hergault, Jenvrin, Languedoc, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Mechekour, Remon, Rousselet, Paris,

Absents excusés : Jérôme Foret, Christian Humbert, Sandra Jourdan, Mélanie Béchet

Absents : Sonia Lozivit, Rémi Liot

Pouvoir ; Pavoine Martine donne procuration à Sylvie Tallonneau

5. DEMANDE DE SUBVENTION – DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de développement touristique sur le thème médiéval et des aménagements envisagés, dans le parc du château et autour des vestiges du donjon notamment, un diagnostic d'archéologie préventif est prescrit par les services de la DRAC.

Ce diagnostic se décompose en 2 tranches :

- Une première phase sur le parc du château, autour de l'église St Symphorien et du Donjon et au niveau du théâtre de verdure (16 307 m²), dont les opérations de sondages de l'INRAP ont eu lieu entre 17 janvier 2022 et le 14 mars 2022.
- Une seconde phase sur les parcelles en pente faisant face au Tertre Saint-Anne (5 677 m²), dont le planning reste à déterminer.

Le plan de financement est le suivant :

Région	21 055.77 €	80 %
Fonds propres	5 263.95 €	20 %
TOTAL TTC	26 319.72 €	100 %
TOTAL HT	21 933.10 €	


Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **De solliciter** une aide financière auprès de la Région Normandie,
- **D'accepter** de financer ce projet à hauteur à minima de 20 % du montant HT,

- **Dit** que les crédits sont ouverts au budget principal 2022,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier,
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Fabienne Mechekour



Le Maire,
Bernard Soul

